



La terrasse du voisin et la mienne ne sont séparées que par une vitre assez fine.

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 30 juillet 2011

Je suis désespérée et c'est pour cela que je viens à vous en espérant que vous puissiez nous porter conseil. On a, depuis peu, accepté un nouveau logement HLM, seulement, de la terrasse du voisin à chez moi, nous sommes séparés d'une vitre assez fine.

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui régissent le contrôle du tabac. Si cette mince séparation est de nature à créer des troubles de voisinage, il faut prioritairement en parler à votre office HLM ou demander au [juge de proximité](#), au [tribunal d'instance](#) ou au [Conciliateur de justice](#) de vous apporter aide conseil et assistance.